

INFO-NÉGO

Le MILLE-FEUILLE, Édition du 30 janvier 2006

Bulletin publié par le Syndicat des chargés de cours de l'UQTR, SCFP 2661

Un bref rappel historique s'impose !

Il existe une tradition au Syndicat des chargés de cours, celle du bref rappel historique. Mais, ne soyez pas inquiets, nous n'avons pas l'intention d'en abuser. Toutefois, le renouvellement d'une convention collective est un long processus ponctué, généralement, de nombreuses étapes. Dans ces circonstances, le rappel d'un certain nombre de ces étapes s'impose, d'autant plus que de nombreux chargés de cours se joignent à nous chaque année.

Tout d'abord, lors de l'assemblée générale du mois d'avril 2004, le comité de négociation a été officiellement constitué. Composé de la 1^{ère} vice-présidente, madame Chantal Désilets, qui y siège d'office et de deux chargés de cours élus par l'assemblée générale, soit madame Lucie Pronovost du département de Français et monsieur Bernard Proulx du département de Chiropratique, il comprend également la présidente, madame Carole Neill et le conseiller syndical, monsieur Michel Bergeron. Quant à la table patronale, elle est formée de madame Johanne Panneton, directrice des relations de travail, et de messieurs Éric Hamelin, directeur de la gestion des personnels, et René Rochette, doyen des études de premier cycle.

À l'automne 2004, les membres du comité ont fait parvenir un sondage et ont rencontré les chargés de cours par département afin de connaître à la fois leurs besoins et leurs priorités. Une fois la compilation des demandes achevée, le dépôt syndical a été élaboré pour être enfin adopté à l'assemblée générale du mois d'avril 2005. Au moment où les parties se rencontrent pour effectuer le dépôt de leurs demandes respectives, les négociations commencent. Dans la majorité des cas, c'est la partie syndicale qui initie le processus de négociation et c'est ce qui s'est produit pour nous le

30 juin 2005 où nous avons déposé le cahier des demandes syndicales relatives aux clauses normatives. Puis, à la fin du mois d'août, un calendrier de rencontres a été établi pour la session d'automne. Enfin, la dernière partie du projet de renouvellement de la convention collective, à savoir les demandes salariales, a fait l'objet d'un dépôt le 31 octobre 2005. La partie patronale avait alors en sa possession le portrait global de la situation.

Il importe ici d'apporter quelques précisions. Le comité de négociation a opté pour une négociation raisonnée, et ce, après avoir travaillé à la recherche active de solutions pendant quatre années au comité de griefs. De ce fait, nous avons été en mesure de constater que ce procédé a grandement contribué à améliorer les relations de travail. C'est la raison pour laquelle le cahier des demandes syndicales repose sur un certain nombre de principes, d'objectifs, de préoccupations, de problèmes pour lesquels nous avons identifié des pistes de solution. C'est le 4 novembre dernier que nous en avons expliqué la teneur dans les moindres détails. Nous avons ainsi fait part des principes sur lesquels reposent nos demandes, des difficultés rencontrées et des objectifs recherchés. Dans cette perspective, la partie patronale ne peut faire fi de la réalité à laquelle nous devons faire face. Et s'il s'avère que les pistes de solution envisagées sont irréalisables, nous tentons d'en identifier de nouvelles en mettant à contribution la partie patronale.

Nous savons fort bien que la négociation raisonnée se pratique depuis de nombreuses années. C'est néanmoins la première fois que le syndicat des chargés de cours de l'UQTR a recours à une telle pratique. De toute évidence, il ne s'agit pas d'une méthode miraculeuse. Cependant, nous serons en mesure d'en évaluer la véritable portée dans quelques semaines. Pour l'instant, le dépôt patronal reflète cette nouvelle façon de procéder. Souvenons-nous que

lors de la précédente négociation, le dépôt patronal était un véritable torchon constitué de demandes dont l'objectif était de remettre en question le peu de droits acquis par les chargés de cours au fil des années. Force nous est de constater que cette fois-ci, le dépôt patronal est modeste et reflète les difficultés de gestion auxquelles les représentants patronaux sont confrontés.

Il nous a tout de même fallu dès la quatrième rencontre rappeler les principes de la négociation raisonnée aux représentants patronaux. Nous avons exigé qu'ils obtiennent le mandat nécessaire à la recherche de solutions et, pour ce faire, nous avons préféré annuler deux rencontres. Il était manifeste qu'en l'absence d'un véritable mandat, les représentants patronaux n'avaient, mise à part l'écoute, aucune marge de manœuvre. Les habitudes ont la vie dure !!!

Six rencontres de négociation ont eu lieu pendant la session d'automne et dix autres rencontres ont été arrêtées jusqu'au début du mois de mars. Au terme de ces rencontres, le comité de négociation s'attend à ce que le dossier ait avancé de façon notable. Dans le cas contraire, nous devons envisager une modification de notre stratégie et les représentants patronaux en sont parfaitement conscients. À suivre dans le prochain Info-négo !

Règlement à l'UQAM

Vous serez sans doute intéressés d'apprendre que les chargés de cours de l'UQAM ont réglé leur convention collective avant Noël après quelques mois de négociation. Ils ont signé jusqu'en 2008. À la fin de la période, le salaire le plus bas sera de 6 141, 74\$ et le salaire le plus haut atteindra 8 300, 25\$.

Le Comité de négociation